

MINSANTE / CORRUSS

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
CENTRE DE CRISE SANITAIRE

DATE : 28/04/2020

REFERENCE : MINSANTE N°92

OBJET : L'ACTIVITÉ DES PERMANENCES D'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ (PASS) ET DES ÉQUIPES MOBILES PSYCHIATRIE PRÉCARITÉ (EMPP)

Pour action ☒

Pour information ☒

Mesdames, Messieurs,

Veuillez trouver ci-joint, la fiche de recommandations concernant l'activité des permanences d'accès aux soins de santé (PASS) et des équipes mobiles psychiatrie précarité (EMPP) durant l'épidémie de covid-19 :

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/covid-19_fiche_pass_empp.pdf

Cordialement,

Pr. Jérôme Salomon

Directeur Général de la Santé

signé